

Les Bourses de la Mobilité des Apprenti(e)s gagnant, gagnant !

En contrepartie de la bourse obtenue, vous vous engagez à réaliser **3 journées d'action citoyenne**, en lien avec votre projet professionnel.

Exemples : participation à des manifestations organisées par votre centre de formation, journées d'actions avec une association caritative,...



Infos et contacts

- ▶ Sur le **site de la Région Poitou-Charentes : poitou-charentes.fr**
Rendez-vous dans la rubrique « **Guides des aides** »
 - > Education
 - > Apprentissage
 - > **Mobilité Européenne des Apprentis**pour télécharger les documents utiles
- ▼ Auprès du **Service Mobilités Internationales** de la Région Poitou-Charentes :
64 rue Gambetta - 86000 Poitiers
Tél : 05 49 38 49 38
Courriel : mobilites@cr-poitou-charentes.fr
- ▶ Auprès de **votre centre de formation**



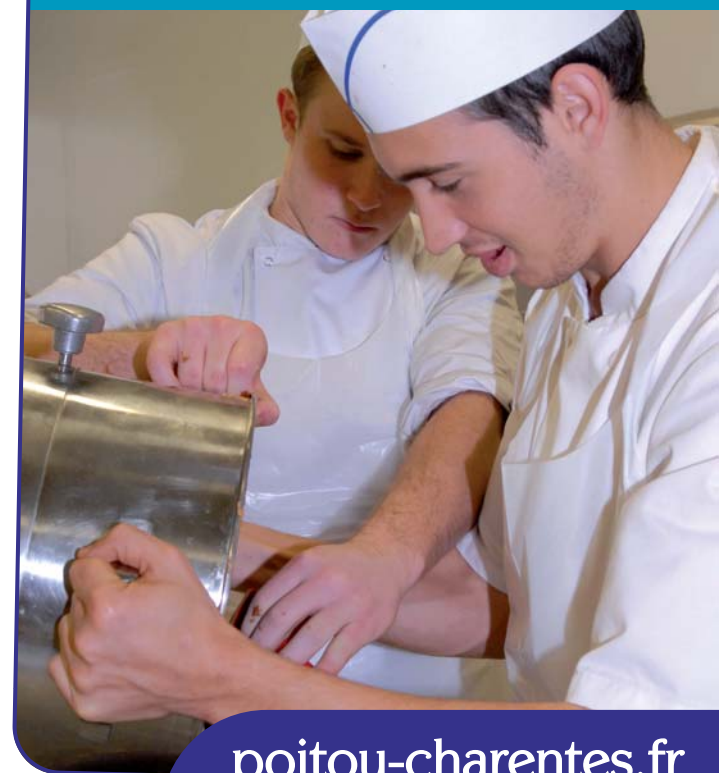
Pièces obligatoires pour la constitution du dossier :

- ▶ une copie de votre carte d'identité
- ▼ un RIB

La Région Poitou-Charentes
vous propose

**3 semaines de stage
en Europe !** ↙

avec les Bourses de la Mobilité
des apprenti(e)s



Vous êtes apprenti(e) ?



Vous souhaitez
ajouter une
**dimension
européenne**
à votre formation
professionnelle ?

Pensez aux

Bourses de la Mobilité des Apprenti(e)s

Afin d'ouvrir aux apprenti(e)s un droit similaire à celui des étudiant(e)s des universités et grandes écoles, la Région Poitou-Charentes met en place pour eux un programme de mobilité en Europe.

C'est quoi ?

Il s'agit de **valoriser** les formations par apprentissage, de permettre aux apprentis d'**accéder à une mobilité européenne**, et d'associer les centres de formation de la région au thème de la mobilité.

Pour qui ?

Les apprenti(e)s inscrit(e)s dans un centre de formation de la Région Poitou-Charentes.



Comment ça marche ?

- ▶ **Les centres de formation déposent un projet** auprès de la Région pour un stage de 3 semaines dans une entreprise ou un atelier d'apprentissage en Europe.
- ▶ **Les candidat(e)s sont pré-sélectionné(e)s** par les centres de formation.
- ▶ **La Région finance l'organisation** du séjour.
- ▶ A la fin du stage un **compte-rendu** sous forme de rapport est demandé.

Quelles conditions ?

- ▶ Etre pré-sélectionné(e) par son établissement en fonction des critères établis,
- ▶ Avoir entre 18 et 25 ans,
- ▶ Etre ressortissant(e) de l'Union Européenne.



Une priorité sera donnée aux candidats répondant aux caractéristiques suivantes :

- ▶ Niveau de formation IV et V,
- ▶ Jeunes filles formées dans des métiers traditionnellement masculins,
- ▶ Apprenti(e)s dont les employeurs ont signé la Charte Régionale pour la Qualité de l'Apprentissage en Entreprise,
- ▶ Jeunes issus de quartiers populaires,
- ▶ Travailleurs handicapés.

Quels montants ?

Le montant de la bourse est fixé à **900 €** pour 3 semaines et permet de couvrir les frais de voyage et de logement en pension complète.

La Région effectue le versement de la bourse avant le départ en stage, par l'intermédiaire de votre établissement de formation.